

Avis d'enquête publique

Projet de zonage d'assainissement

Conformément aux dispositions de l'article L123-1 du Code de l'Environnement et en application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire d'EMBERMENIL numéro AR_015_2026 en date du 29 juillet 2026, le projet de zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 18 jours du 09 septembre 2026 à 10h00 au 26 septembre 2026 12h00 inclus.

Monsieur Christian KOLCZYNSKI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Francis GERARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de NANCY.

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie d'EMBERMENIL 2, Place de l'Abbé GREGOIRE 54370 EMBERMENIL, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 16h00 à 18h00)

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site <https://www.ccvp.fr/enquete-publique-embermenil/>

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à la Mairie d'EMBERMENIL, siège de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences à la mairie d'EMBERMENIL, pour y recevoir les observations écrites ou orales du public :

- Mercredi 9 septembre de 10h00 à 12h00
- Vendredi 18 septembre de 14h00 à 16h00
- Samedi 26 septembre de 10h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites :

- Sur le registre d'enquête publique ouvert en mairie
- Adressés à Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse dédiée : assainissement.embermenil@gmail.com

- Par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie d'EMBERMENIL, 2 Place Abbé GREGOIRE 54370 EMBERMENIL

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie d'EMBERMENIL, 2 Place de l'Abbé GREGOIRE 54370 EMBERMENIL

Sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.ccvp.fr/enquete-publique-embermenil/>

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur, le projet de zonage d'assainissement, éventuellement amendé pour prendre en considération les observations, propositions et contre-propositions qui seront recueillies pendant la durée de l'enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune d'EMBERMENIL.